



PROCÉ VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de Mesves-sur-Loire s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, salle du conseil municipal, sur convocation de Monsieur Bernard GILOT, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 14

Représentés : 1

Absents :

Ayant participé au vote : 15

DATE DE CONVOCATION

ET D’AFFICHAGE : 16 janvier 2023

PRÉSENTS : Mmes-Mrs- GILOT Bernard - GUILLOT Michel - ROSIER Marie-Evelyne - SCHMITT Jacques - GUÉDON Jean-François – CHARLON Emmanuel - COUDY Pascal -DE-ROUX Jean-Marc - GOUGRY Anne-Marie - JEANGUYOT Geneviève - Madame LEFIEUX Isabelle - POIRIER Pascal - SADON Hervé - SÈDE Samerha

REPRESENTÉS : Slajdana CHICON par Bernard GILOT

Le quorum est atteint.

Monsieur Jacques SCHMITT a été élu secrétaire de séance



Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'attribution de la dotation cantonale. Il explique qu'il convient de délibérer afin d'affecter cette dotation et propose les réfections de voirie suite aux raccordements à l'assainissement des particuliers.

2023-01-01 : AFFECTATION DE LA DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire explique à son conseil que la commission permanente du Conseil Départemental a décidé d'accorder une aide départementale de 6893 € au titre de la Dotation Cantonale d'Equipelement (programme 2021-2023).

Monsieur le Maire propose d'affecter cette subvention pour des travaux de réfection de voiries détériorées suite aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer la somme de 6 893 € pour des travaux de réfection de voirie



Monsieur le Maire explique au conseil municipal la demande de la commune de La Charité-sur-Loire :

- *Suite à une demande d'extension de réseau rue de la Vallée de Charrant, la commune de La Charité-sur-Loire a sollicité un rendez-vous pour proposer une convention de vente d'eau.*

Monsieur le Maire rappelle que le réseau de la Vallée de Charrant est une extension du réseau de la Charité-sur-Loire depuis surement 60 ans. Monsieur le Maire expose les conditions de cette convention.



PROCÉ VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Les élus échangent sur le fait que l'eau est une compétence de la commune de Mesves-sur-Loire pour peu de temps encore. Il n'est donc pas opportun de convenir d'un accord mais plutôt de laisser cette décision à la communauté de commune Cœur de Loire lorsqu'elle assumera la compétence de l'eau et de l'assainissement a priori en 2026.

Par ailleurs, les élus sont embarrassés par la proposition tarifaire de cette convention. Les tarifs sont répartis entre la commune de la Charité sur Loire et le prestataire Véolia et sont supérieurs à ceux pratiqués par le service Eau de la commune de Mesves-sur-Loire.

Cette tarification n'est pas envisageable par le Conseil Municipal car elle implique soit une vente à perte, (interdite par le principe d'équilibre budgétaire) soit un tarif adapté pour les habitants de la vallée de Charrant (interdite par le principe d'égalité) soit une augmentation injustifiable pour l'ensemble des usagers.

Ils s'opposent donc unanimement à cette convention.

2023-01-02 APPROBATION DE LA CONVENTION DE VENTE D'EAU SUR LE RESEAU RUE DE LA VALLEE DE CHARRANT, PAR LA COMMUNE DE LA CHARITE-SUR-LOIRE

Monsieur le Maire explique que le réseau d'eau rue de la Vallée de Charrant est une extension du réseau de la commune de La Charité-sur-Loire.

Suite à une demande de nouveau branchement dans le cadre d'une autorisation de permis de construire, la commune de la Charité-sur-Loire propose d'établir une convention de vente d'eau entre la commune de Mesves-sur-Loire, la commune de La Charité-sur-Loire et la société VEOLIA.

Un poste de comptage serait installé en amont du réseau. Tous les postes de comptage et les installations en aval seraient de la responsabilité de la commune de Mesves-sur-Loire.

Cette convention prévoit que la commune de Mesves-sur-Loire assure l'ensemble des dépenses concernant le regard de comptage en gros, les ouvrages situés à l'aval de ce poste ainsi que la première tranche de l'extension pour un total de 6952 €.

Les tarifs de vente proposés sont les suivants :

Commune de la Charité-sur-Loire

Une prime fixe de 74€ HT/ an et une part variable de 0.76 € HT/m³ (tarif 2022)

Le délégataire VEOLIA

Une prime fixe de 576 € HT/ an et une part variable de 0.384 € HT/m³

Il est demandé au conseil municipal de :

APPROUVER le principe d'achat d'eau potable à la commune de la Charité-sur-Loire

APPROUVER les termes de la convention et engager les dépenses nécessaires

AUTORISER le maire à signer la convention

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal :

Vote contre le projet de convention de vente d'eau





PROCÉ VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

Monsieur le Maire explique que suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise DI ZAZZO, le lot 1 a fait l'objet d'une nouvelle publication et qu'il convient d'en délibérer l'attribution.

le lot 1 est réparti comme suit :

LOT 1-1 terrassement,

LOT 1-2 gros œuvre

LOT 1-3 dallage.

Suite à la notation obtenue par les entreprises en conformité avec les critères établis lors de l'appel d'offre, les élus approuvent à l'unanimité l'attribution des lots 1-1 et 1-3.

En ce qui concerne le lot 1-2, tous les éléments ne sont pas réunis pour prendre une décision.

2023-01-03 : ATTRIBUTION DU LOT 1-1 ET 1-3, MARCHE CONSTRUCTION DE LA SALLE POLYVALENTE

Commune de Mesves-sur-Loire - Construction d'une salle polyvalente - travaux d'installations de chantier et gros œuvre

Par un marché conclu le 15 novembre 2021, la commune de Mesves-sur-Loire a confié à la société SNC DI ZAZZO ZI les Grands Champs, 18240 BELLEVILLE-SUR-LOIRE la réalisation du Lot n° 1A installation de chantiers - gros pour un montant total de 295 326 ,14 € HT soit 354 391,37 € TTC. Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise SNC DI ZAZZO par un jugement en date du 27/09/2022, les travaux d'installation de chantier et de gros œuvre restant à réaliser ont fait l'objet d'une nouvelle consultation.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le déroulement de la procédure de dévolution correspondant aux travaux d'installations de chantier et gros œuvre dans le cadre de la construction d'une salle polyvalente et propose de retenir :

- Lot n° 1-1 terrassement : l'offre de la société FFTP Les petites maisons 18140 HERRY pour un montant de 47 500 € HT soit 57 000 € TTC et un délai d'exécution de 15 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage,
- Lot n° 1-3 dallage : l'offre de la société EUROTÉCH FLOOR 97 Rue des Frères Lumière – 93330 NEUILLY SUR MARNE pour un montant de 65 783,78 € HT soit 78 940,54 € TTC et un délai d'exécution de 15 jours ouvrés à compter de l'ordre de service de démarrage,

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité l'assemblée délibérante :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces des marchés désignés ci-dessus et les documents afférents et à en suivre l'exécution.



Monsieur le Maire demande au conseil municipal de voter comme tous les ans la délibération permettant de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du prochain budget.

2023-01-04 DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT (DANS LA LIMITE DU QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT).

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales en matière de dépenses d'investissement. (Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37).

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider



PROCÉ VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour **le service eaux** à hauteur de 73 500 € (soit 294 000 € x 25%).

Les dépenses d'investissement du **service eaux** concernées sont les suivantes :

OPERATIONS 2022 BUDGET EAU

OPERATION	OBJET	MONTANT	AUGMENTATION	DIMINUTION	TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	1/4 DES CREDITS
100	Acquisition matériel spécifique	3 000,00 €			3 000,00 €	750,00 €
101	renouvellement réseau	24 000,00 €			24 000,00 €	6 000,00 €
20	Acquisition matériel spécifique	56 000,00 €			56 000,00 €	14 000,00 €
2211	Acquisition matériel spécifique	200 000,00 €			200 000,00 €	50 000,00 €
90	installations techniques	11 000,00 €			11 000,00 €	2 750,00 €
total		294 000,00 €			294 000,00 €	73 500,00 €

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour **le service assainissement** à hauteur de 176 125 € (soit 704 500 € x 25%).

Les dépenses d'investissement du **service assainissement** concernées sont les suivantes :

OPERATIONS 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

OPERATION	OBJET	MONTANT	AUGMENTATION	DIMINUTION	TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	1/4 DES CREDITS
30	INSTALLATION MATERIEL ET OUTILS TECH.	4 500,00 €			4 500,00 €	1 125,00 €
2140	Raccordements des particuliers	320 000,00 €			320 000,00 €	80 000,00 €
2201	separatif avenue de la Gare	380 000,00 €			380 000,00 €	95 000,00 €
total		704 500,00 €			704 500,00 €	176 125,00 €

- Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour **la commune** à hauteur de 570 475 € (soit 2 281 900 € x 25 %).

OPERATIONS 2022 BUDGET COMMUNE

OPERATION	OBJET	MONTANT	AUGMENTATION	DIMINUTION	TOTAL DES CRÉDITS OUVERTS	1/4 DES CREDITS
112	Etude salle polyvalente	40 000,00 €			40 000,00 €	10 000,00 €
113	Construction salle polyvalente	1 500 000,00 €			1 500 000,00 €	375 000,00 €
116	Bornes incendie	6 000,00 €			6 000,00 €	1 500,00 €
128	Mise aux normes (Socotec)	5 000,00 €			5 000,00 €	1 250,00 €
130	Cloître église - restauration	147 000,00 €			147 000,00 €	36 750,00 €
139	Etang des Charmilles : aménagement	5 000,00 €			5 000,00 €	1 250,00 €
140	Candélabres éclairage	3 000,00 €			3 000,00 €	750,00 €
2007	Eclairage église	32 000,00 €			32 000,00 €	8 000,00 €
2009	Local stockage et terrain rue Ecoles	11 000,00 €			11 000,00 €	2 750,00 €



PROCÉ VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

2011	Vidéo protection village	28 000,00 €			28 000,00 €	7 000,00 €
2012	Réfection voirie suite assainissement	13 000,00 €			13 000,00 €	3 250,00 €
2102	Mairie : rénovation 1er étage	20 000,00 €			20 000,00 €	5 000,00 €
2104	Mairie : mobilier	7 000,00 €			7 000,00 €	1 750,00 €
2105	Hangar technique : peinture	7 000,00 €			7 000,00 €	1 750,00 €
2107	Salle polyvalente : cuisine	40 000,00 €			40 000,00 €	10 000,00 €
2111	Logement APC : chauffage et douche	1 500,00 €			1 500,00 €	375,00 €
2114	Cimetière : cases colombarium	2 500,00 €			2 500,00 €	625,00 €
2115	Acquisition parcelle rue des Ecoles	8 000,00 €			8 000,00 €	2 000,00 €
2120	Mairie : raccordement assainissement	3 000,00 €			3 000,00 €	750,00 €
2121	APC : raccordement assainissement	1 400,00 €			1 400,00 €	350,00 €
2122	Ecole : raccordement assainissement	4 500,00 €			4 500,00 €	1 125,00 €
2130	City stade : protection piste + range vélos	4 500,00 €			4 500,00 €	1 125,00 €
2131	Parcours pour jeunes et santé	15 000,00 €		8 000,00 €	7 000,00 €	1 750,00 €
2132	Parc Charmilles : aménagement terrain	5 000,00 €			5 000,00 €	1 250,00 €
2133	Parc Charmilles : jeux enfants	1 500,00 €			1 500,00 €	375,00 €
2134	Parc Charmilles : éclairage	20 000,00 €			20 000,00 €	5 000,00 €
2135	Mobilier urbain	2 000,00 €			2 000,00 €	500,00 €
2153	Voirie : trottoir rue de la Gare	10 000,00 €			10 000,00 €	2 500,00 €
2154	Réseaux de voirie	3 000,00 €			3 000,00 €	750,00 €
2201	Mairie remplacement chaudière	7 000,00 €			7 000,00 €	1 750,00 €
2202	Ecole remplacement chaudière	7 000,00 €			7 000,00 €	1 750,00 €
2203	Local entretien 33 antibes : toiture	35 000,00 €			35 000,00 €	8 750,00 €
2204	Travaux cimetière	6 000,00 €			6 000,00 €	1 500,00 €
2206	Matériel technique	25 000,00 €	8 000,00 €		33 000,00 €	8 250,00 €
2251	Voirie et enfouissement : avenue de la Gare	250 000,00 €			250 000,00 €	62 500,00 €
2261	Réseau électrique : extension réseau	6 000,00 €			6 000,00 €	1 500,00 €
TOTAL		2 281 900,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €	2 281 900,00 €	570 475,00 €



INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- *Le logement 2 de la rue des Ecoles sera libre au 7 avril 2023.*
- *La procédure d'arrêté de péril concernant une propriété de la commune est toujours en cours.*
Le choix d'une entreprise sera fait prochainement afin de réaliser la mise en sécurité.
- *Monsieur le Maire demande l'aval des élus suite à la proposition de Monsieur YULZARI de prendre en charge le choix des rideaux et mobilier de la salle polyvalente. Il est convenu que ce choix reviendra uniquement à la commune.*
- *Monsieur GUILLOT présent à l'assemblée générale de l'association de pêche « L'ABLETTE » transmet leurs remerciements à la commune pour les travaux réalisés à l'étang. Un empoissonnement de 180kg est annoncé, composé de tanches, gardons et carpes. A cette occasion, Monsieur Guillot a recueilli les coordonnées d'un fauconnier qui pourrait apporter une solution face à la prolifération des pigeons.*



PROCÉ VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2023

- ***Madame GOUGRY signale que des chiens sont promenés sans laisse sur la commune occasionnant un danger pour les personnes ou les animaux domestiques. Monsieur GUEDON précise que la commune ne pourra intervenir qu'à partir du 28 février. En effet, en période de chasse, il est autorisé de ne pas mettre en laisse les chiens.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Le 30 janvier 2023

Le secrétaire de séance,
Jacques SCHMITT

Le Maire : *Bernard GILOT*